



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 15

Votants..... 15

Date de la convocation : 23 08 2023

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 1er septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JEANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGÈRES Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

SECRÉTAIRE DE SÉANCE AUXILIAIRE : Madame GUTRAUD Delphine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

À l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision d'estimer en justice et de désigner la SELARL Sylvain ALET Avocat dans le cadre de l'opération Hôtel St-Jeantais.

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 1**

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2023

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2023.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 3**

**ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE
ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE MARIE-LAURENCE QUATREFAGES**

Monsieur le Maire fait lecture du nouveau règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire de l'école Marie-Laurence QUATREFAGES et précise que notification sera faite auprès des parents (père, mère, représentant légal) qui au moyen du coupon détachable à retourner, attesteront avoir pris connaissance de tous les points du règlement, en accepter les conditions et s'engager à les respecter et à les faire respecter par leur enfant.

Il précise que ledit règlement intérieur sera applicable dès la rentrée scolaire fixée au 4 septembre 2023.

Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur de la cantine et de l'accueil périscolaire de l'école Marie-Laurence QUATREFAGES et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

À la demande d'un conseiller, un exemplaire a été transmis à chaque membre du conseil par voie dématérialisée.

Délibération approuvée à 15 voix pour

SÉANCE N° 8
DÉLIBÉRATION N° 4
TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs pour la cantine.

Compte tenu de l'augmentation des matières premières et de l'externalisation de la cantine à la Résidence la Doubie de St Jean du Bruel, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de repas de cantine à 4.00 euros. Il précise que le coût du repas facturé par la Résidence la Doubie est fixé à 6 euros et que la commune prendra à sa charge les 2 euros restants.

Monsieur le Maire rajoute que les tarifs de la garderie restent inchangés. Pour rappel le tarif de la garderie est à 1 euro le matin et 1 euro le soir par enfant ; 0.60 euro pour le deuxième enfant ; 0.50 euro pour le troisième enfant.

Le conseil municipal approuve le tarif du repas de cantine à 4.00 euros, accepte la prise en charge par la commune de 2 euros par repas et rappelle le tarif de la garderie, à 1 euro le matin et 1 euro le soir par enfant ; 0.60 euro pour le deuxième enfant ; 0.50 euro pour le troisième enfant.

Délibération approuvée à 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association « A la Page » demandant à la mairie « d'évacuer » la 2^{ème} salle du Point Accueil.

La séance est levée à 20h50

